

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-1/07

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : BERQUIER André

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CALVET Jean

OBJET : Contrat de bassin - Contrat de bassin 2010 - 2015 de la vallée de l'Yerres aval et du Réveillon.

Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges (S.I.A.R.V) a préparé, sur la demande de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie (A.E.S.N.) et le Conseil régional d'Ile-de-France, un contrat de bassin. Ce document regroupe pour les années 2010 - 2015 des programmes d'action visant les rivières, l'eau potable et l'assainissement pour vingt cinq collectivités, dont sept de notre département, du bassin versant du Réveillon et d'une partie de celui de l'Yerres.

Comme pour l'A.E.S.N., le Conseil régional d'Ile-de-France et les Conseils généraux de l'Essonne et du Val-de-Marne ; il est proposé au Conseil général d'approuver ce contrat, le Département conservant ses propres règles d'attribution des aides dans les domaines visés par le contrat.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

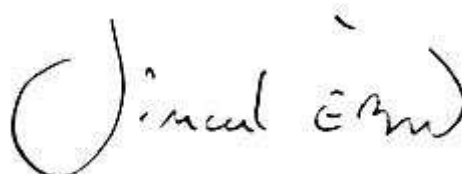
DECIDE

Article 1 : d'approuver le contenu et les conditions d'intervention du Département définies dans le projet de contrat joint en annexe de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer le contrat de bassin de l'Yerres aval et du Réveillon présenté par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges et intégrant le tableau des travaux prévisionnels pour la durée du contrat.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ